

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 203/2025

OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION A L'OCCASION
DE TRAVAUX**

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de pose de poteaux Losange Route de Clairegoutte (VC15), Les Etangs (VC180) et Le Hariol (VC4),

ARRETE:

ARTICLE 1° - A compter du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 09 janvier 2026, la circulation de tous véhicules sera réduite deux jours :

- Route de Clairegoutte (VC15), secteur de l'intersection avec le Chemin des Roches (VC52).
- Les Etangs (VC180), secteur du numéro 26B.
- Le Hariol (VC4), secteur du numéro 25.

Un alternat manuel sera mis en place. Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit du chantier. La vitesse sera réduite à 30 km/h dans la zone du chantier.

Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise CRJ & HD TELECOM et ses SOUS TRAITANTS en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD.

LE VAL-D'AJOL, le 02 / 10 / 2025

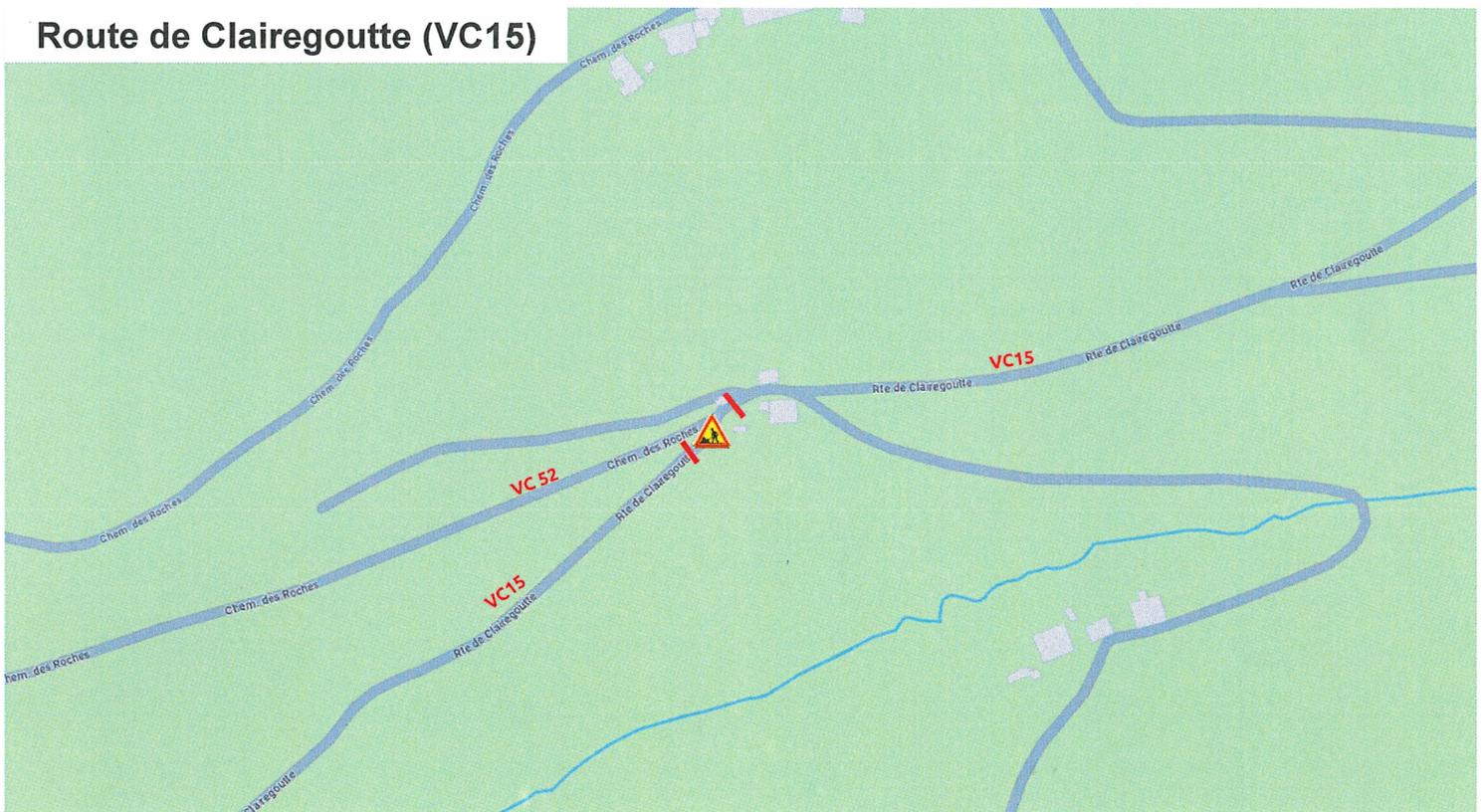
Le Maire,

Thomas VINCENT

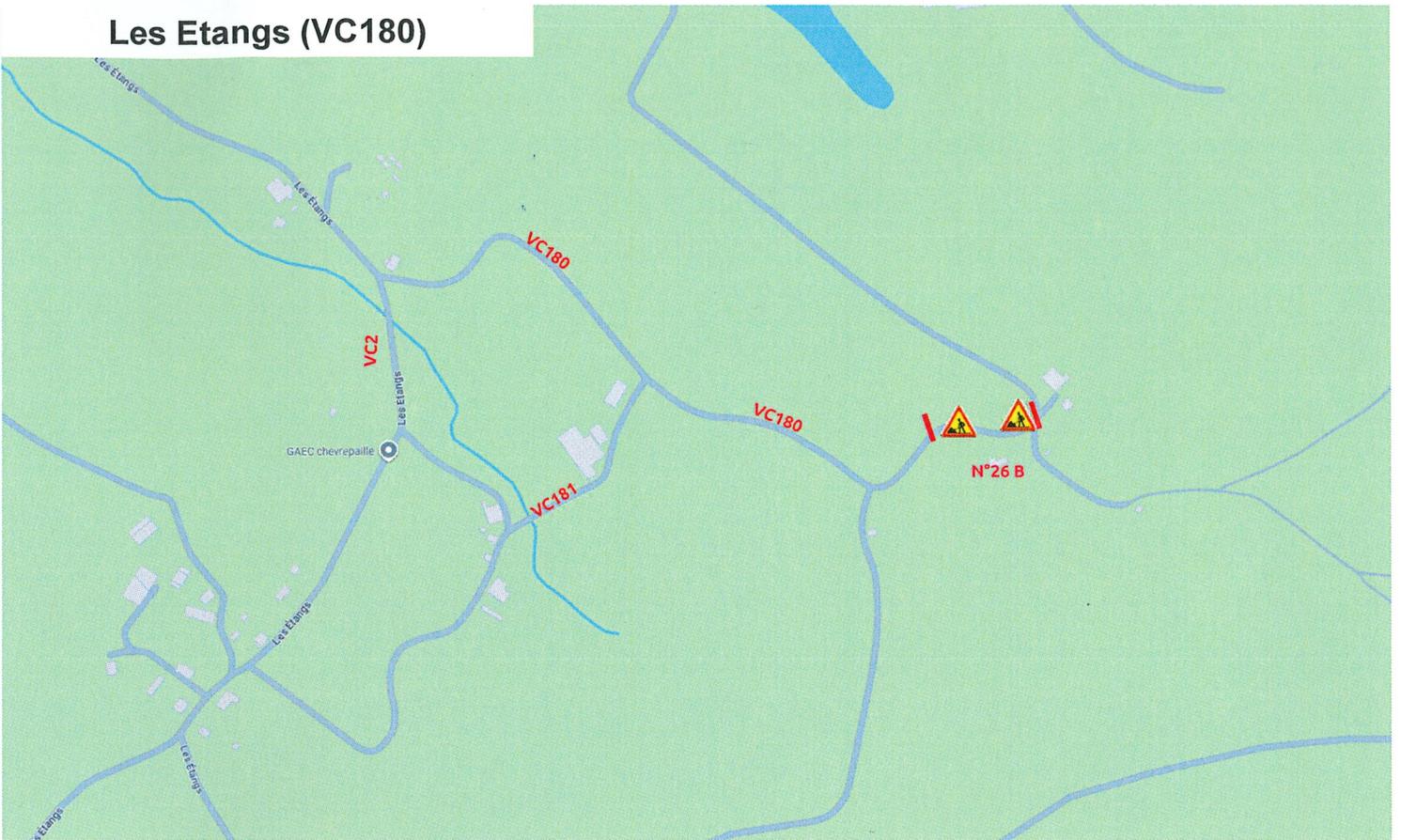




Route de Clairegoutte (VC15)



Les Etangs (VC180)



Le Hariol (VC4)

